

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 66 - Février-Mars 2007

EDITO

Paroles, paroles et paroles...

Les cinq dernières années que nous venons de subir de la part des gouvernements successifs Raffarin et De Villepin restent pour l'ensemble des salariés comme les années les plus sombres d'un point de vue social ; pouvoir d'achat, casse des services publics, réforme des retraites, etc.

Notamment pour nous personnels de l'Education nationale !

Je me souviens encore des luttes syndicales successives qu'ensemble nous avons menées avec plus ou moins de succès contre :

- La réforme des retraites de F. Fillon
- La loi d'orientation sur l'Education de F. Fillon
- La loi De Robien
- Le CNE et le CPE.

Sans parler de notre combat perpétuel contre la baisse de notre pouvoir d'achat : 5% depuis 5 ans !!

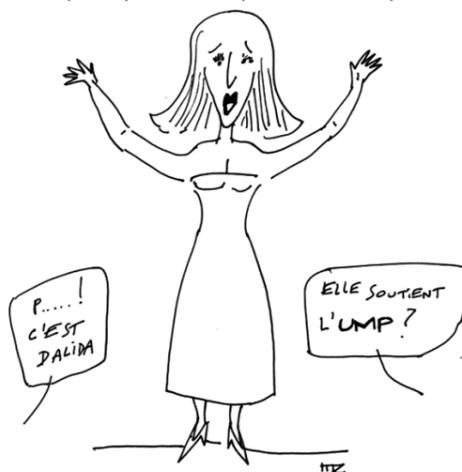
Et puis, miracle ! J'entends aujourd'hui un candidat à l'élection présidentielle qui découvre qu'effectivement les salaires des enseignant-e-s ne sont pas ce qu'ils devraient être ! En effet, elles et ils sont sous-payé(e)s ! Et qu'il fera, lui, ce qu'il faut pour revaloriser les traitements des personnels d'éducation. Et par la même occasion, il promet la "liberté pédagogique" ! Quézaco "liberté pédagogique" ! Qu'est-ce qu'il sous-entend par là ?

Alors là, les bras m'en tombent ! Surtout lorsque l'on sait que ce candidat fait partie depuis 2002 des gouvernements qui ont effectivement mis en place toutes les réformes pré-citées, des gouvernements qui ont cassé et continuent à casser les services publics, des gouvernements qui ont supprimé les emplois jeunes et les MI-SE des établissements scolaires, des gouvernements qui suppriment encore aujourd'hui les

postes d'enseignants par milliers et des gouvernements qui sanctionnent les directrices et directeurs d'écoles, etc.

Ces annonces sont vraiment étonnantes ! Comment fera-t-il ?

Mais il n'est pas le seul à faire des promesses... Je n'oublie pas celui qui se pare aujourd'hui du nouveau en politique mais qui a voulu, quand il était



ministre de l'Education nationale, supprimer la loi Falloux pour permettre à l'enseignement privé de voir ses établissements financés sans limite... Le seul qui ait réussi à mettre 1 million de manifestant-e-s dans la rue en moins de 4 jours, un record... Je n'oublie pas non plus que, pour que les promesses soient tenues par d'autres, il faudra créer un rapport de force suffisant pour que ces promesses se transforment en réalité et que le rôle du syndicalisme confédéré sera

primordial. La campagne est loin d'être terminée. Chaque candidat ou candidate fera ses propositions ! Aussi, il me semble important aujourd'hui de bien se mettre dans la tête que quel que soit la présidente ou le président élu-e en mai, il nous faudra défendre notre situation et nos conditions de travail. Mais elles seront bien évidemment différentes en fonction de la personne qui sera élue pour 5 années ! Alors, pour ne pas subir encore un quinquennat comme celui que nous venons de vivre, il me paraît judicieux de faire les bons choix au 1° et au 2° tour. En effet, si c'est la droite qui gagne, nous n'aurons même plus les moyens de nous battre : remise en cause du droit de grève, des décharges syndicales, du droit du travail, précarité accrue, répression...

Mais dans tous les cas, la LOLF sera appliquée. Cela signifie que pour nous, de toutes les manières, il nous faudra encore être combatif et revendicatif afin de faire en sorte que nous ayons les moyens de développer une Education nationale de qualité pour la réussite de toutes et tous. Et pour cela il faut que nous agissions ensemble au sein de syndicats forts. Notre salut ne se fera pas de manière individuelle mais il sera le résultat d'un collectif puissant.

L'audit sur l'enseignement professionnel remet déjà à l'ordre du jour le statut des PLP avec notamment le retour de l'annualisation du temps de travail. Le statut des écoles primaires est en danger avec les EPEP ! La réforme des IUFM est sur les rails !

Aussi un seul leitmotiv : syndiquez-vous afin que notre action soit plus forte ! Et surtout avant de mettre votre bulletin de vote dans l'urne, réfléchissez bien !!

J. DENNEULIN

SOMMAIRE

P. 1 : - Editorial. Paroles, paroles et paroles...	P. 5 : - 2° Degré. Du CTAP 24/01/07 au boycott du bac blanc
P. 2 : - Le Sden-Cgt en audience à l'IA du Var : compte-rendu	- L'audit qui veut décimer l'enseignement professionnel
- Rentrée 2007 : des établissements du Centre et du Haut-Var réagissent	- CAPA de promotion d'échelon
P. 3 : - 1° Degré : Formation...	P. 6 : - Contre les violences faites aux femmes, il y a urgence
- Alpes-Maritimes	- Barème dernier promu PLP, 2006/2007
- Travailler autrement...	- Le mouvement intra approche
Transformer l'école	P. 7 : - Brèves
- EPEP	- Vidéo-surveillance dans les établissements scolaires (EPLP)
P. 4 : - Circulaire de rentrée 2007	P. 8 : - Contacts, adhésion, cotisations.
- Le mouvement Freinet	
- Var	

Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat

Adhérez !

Var

Le SDEN-CGT en audience à l'IA du Var : compte-rendu

Nous avons été reçus le 13 novembre 2006 par MM. Muller et Bassenger afin de présenter la nouvelle équipe et pour informer que la présence de la CGT Educ'Action dans le VAR a évolué. Et notamment que depuis plus d'un an, nous syndiquons aussi les enseignants du 1^{er} degré. Nous avons évoqué quelques-uns de nos positionnements :

Pour une "culture commune" qu'il faut définir.

- La logique actuelle du gouvernement opère un recul considérable.
- Pour la CGT, il ne peut s'agir de réduire les ambitions de l'école. Il s'agit de donner le plus possible à chaque enfant une culture commune qui soit une vraie culture pour tous, sans éluder la complexité du monde, mais au contraire en la rendant lisible par tous.
- Nous restons vigilants au principe de liberté pédagogique dans le cadre de l'école primaire.

Formation continue : Le droit à la formation continue pendant le temps de travail s'amenuise de plus en plus. De plus, il est anormal que les personnels remplaçants, TRS et spécialisés soient exclus de tous les stages longs du fait du remplacement par des PE2. Ne peut-on prévoir un remplacement de ces personnels par les TMB-FC lors des stages de 12 jours ?

L'école maternelle

La prise en charge des jeunes enfants jusqu'à 6 ans est un problème de société qui nécessite un accueil de qualité dans des structures publiques collectives. Or, nous dénonçons le processus de dégradation des services publics.

L'école maternelle doit continuer de remplir son rôle de pré-scolarisation de l'enfant, d'apports fondamentaux dans le développement psychomoteur et langagier de l'enfant, de repérage, les déficiences, les troubles et les handicaps pour permettre une prise en charge précoce, notamment par le RASED. Pour cela, il faut améliorer les conditions d'accueil des élèves : l'aménagement des classes, l'encadrement, baisser les effectifs, un ATSEM par classe, prendre en compte la spécificité de l'enseignement en

maternelle dans la formation initiale et continue. Direction d'école : Avril 2006, l'annonce de la création d'une journée de décharge dont pourraient bénéficier les directeurs est une bonne nouvelle mais les contre-parties sont irrecevables : décharges assurées par des stagiaires, limitation de fait, pour les personnels titulaires, du droit à la formation continue pendant le temps de travail. La reconnaissance de la nécessité de la présence de nouveaux personnels pour accomplir les tâches matérielles et d'accueil (que nous revendiquons d'ailleurs depuis de nombreuses années) est positive. Mais le fait que ce travail soit accompli par des personnels recrutés pour quelques mois, non formés, avec un statut précaire, est inacceptable ! Enfin, quant à la revalorisation, 50 centimes d'euros par jour... quel affront !

Nous revendiquons :

- le maintien du directeur d'école comme enseignant,
- une journée de décharge hebdomadaire au moins pour tous les directeurs,
- la création d'emplois statutaires et qualifiés d'assistants sociaux, de secrétaires, de documentalistes, d'infirmières, de gestionnaires de réseaux informatiques, d'agents techniques pour l'entretien et la sécurité des écoles,
- une vraie reconnaissance salariale de la fonction de directeur d'école.

Dossier EVS :

Dans l'Education nationale, les dernières années ont été marquées par le recours multiple à de nouveaux types d'emplois toujours plus précaires, contractuels au lieu de M.A, puis vacataires au lieu de contractuels, emplois jeune, assistants d'éducation, et maintenant EVS !

Les EVS, emplois de vie scolaire, sont recrutés en contrat Avenir (CA) ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (Ils remplacent ces ou les cec). Ils ne dérogent pas à cette vision d'un service public constitué de plus en plus de personnels non formés, de passage, ne pouvant assurer aucune continuité et de plus sans aucun avenir professionnel. De plus ces contrats ave-

nirs ont été "aménagés" spécialement pour l'Education nationale. On y a en particulier enlevé le volet formation et diminué la durée du contrat qui normalement est de deux ans pour les contrats à venir et qui là est souvent de six mois en particulier pour les EVS du premier degré embauchés pour aider à la direction d'école. Plus précaires que dans le privé !

Cette dérive de précarisation va encore plus loin avec le recrutement d'EVS, contrairement à la loi statutaire relative à la fonction publique de l'Etat qui définit le recrutement des non-titulaires de droit public (loi 84-16 du 11 janvier 1984) et spécifie que ne peuvent être recrutés par dérogation des agents contractuels que lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Ceci est rappelé pour les EVS par la circulaire DAF/C2 DGEFP n° 299 du 29 juillet 2005.

De plus les embauches d'EVS pour les écoles doivent être votés par un conseil d'administration d'un établissement du second degré référent.

Or, par exemple, le conseil d'administration du lycée de Saint-Maximin ayant refusé de le voter, l'établissement référent a été changé pour trouver un conseil d'administration plus conciliant ! Quelle conception de la démocratie ! Bel exemple pour les élèves délégués de ce conseil d'administration qui auront appris que l'on fait revoter ailleurs quand le vote ne correspond pas à ce qui est attendu par l'administration !

A l'Inspecteur d'Académie, nous demandons de la formation pour les personnels déjà embauchés, le respect des votes des conseils d'administration, le vote pour chaque emploi et non globalement et un suivi de ces personnes en cours de contrat.

Plus généralement, la CGT demande l'arrêt du recrutement de personnels précaires, la création des emplois de fonctionnaires correspondant aux besoins de service public d'éducation et un plan pluriannuel de recrutement.

Rentrée 2007

Des établissements du Centre et du Haut-Var réagissent

Des représentants des parents d'élèves et des enseignants de plusieurs établissements du Haut et Centre-Var (collèges d'Aups, Barjols, Saint-Maximin, Vinon-sur-Verdon, Vidauban ; lycées de Brignoles, Saint-Maximin, Lorgues et Draguignan) se sont rencontrés jeudi 8 février, à Barjols. Ils ont décidé des initiatives communes pour défendre les moyens attribués à l'école publique dans le Haut-Var et le

Centre-Var, notamment pour interpeller les autorités de l'Education nationale.

Ils ont constaté que les dotations qui arrivent depuis quelques jours dans les lycées et collèges pour la rentrée 2007 ne permettent pas de répondre aux besoins éducatifs qui existent dans nos établissements, notamment pour lutter contre la difficulté scolaire. A ce sujet, ils déplorent en particulier la politique visant

à mettre en cause les classes de 3^e d'insertion (classes à effectifs réduits destinées à aider la scolarité d'élèves en difficulté).

Face à cela, les représentants des parents et des enseignants ont décidé de concrétiser leurs demandes :

- interpeller les autorités de l'Education nationale : ils enverront des délégués de leurs établissements pour interpeller l'Inspection

d'Académie du Var et faire valoir leurs demandes,

- faire apparaître leur refus des conditions de préparation de la rentrée 2007, à l'occasion des conseils d'administration des collèges et lycées, voter contre les dotations attribuées afin de faire apparaître leur insuffisance et proposer des motions communes pour exprimer les réels besoins éducatifs de leurs établissements.

1^{er} Degré

Alpes-Maritimes



Demi-journées d'informations syndicales du Sden - Cgt Educ'Action :

- Samedi 17 mars : Ecole Bon-Voyage Mixte 1, 212, Rte de Turin, 06300 Nice
- Samedi 24 mars : Cannes, Union Locale CGT, 15, rue Docteur-Budin, 06400 Cannes
- Samedi 24 mars : Ecole. St-Sauveur-sur-Tinée
- Samedi 31 mars : Nice La Digue des Français Maternelle 1, 194, route de Grenoble, 06200 NICE
- Samedi 7 avril : Nice IUFM, Centre Stephen-Liégeard.

Modèle de lettre à déposer.
Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur
les personnels soussignés ont l'honneur de vous informer que conformément aux textes de la fonction publique relatifs au droit syndical et aux circulaires d'application Education nationale (décret du 28/5/82), ils participeront aux demi-journées d'information syndicale organisée par le Sden-Cgt le ... à ...

Mouvement 1^{er} degré dans le 06...

A l'heure où vous parviendra ce bulletin, la 1^{re} phase du mouvement des personnels 1^{er} degré dans le 06 sera terminée... Votre mouvement saisi... Vous attendrez les résultats... Si vous souhaitez que le Sden-Cgt vous informe par mail de votre mouvement, remplissez le formulaire

électronique que vous trouverez à l'adresse : <http://sden1d06.free.fr/Formulai/Mouvement.htm> ou adressez un mail à sden1d06@free.fr

Chaque année, ce sont plus de 1.800 collègues qui sont concerné-e-s (au moment où nous mettons sous presse, le nombre de participant-e-s pour le millésime 2007 n'est pas encore connu)...

Calendrier

Seconde ouverture du serveur fin mars pour les permutations

- 19 mars, envoi des accusés de réception
- 29 et 30 mars, groupe de travail sur les barèmes
- 4 avril, groupe de travail priorités médicales et sociales
- 18 mai, CAPD
- 25 mai, groupe de travail postes (pour reconstituer des postes pour le mouvement à Titre Provisoire)

Viendra ensuite le mouvement à Titre Provisoire...
Le Sden-Cgt édite un dossier "Mouvement" sur son site internet... Ce dossier a reçu plus de 2.000 visites!!! La préparation du mouvement à Titre Définitif, ça a été plusieurs centaines de mails échangés avec des collègues, des coups de téléphone très nombreux, plus de 10 permanences tenues...

A l'issue de ce mouvement à Titre Définitif, il restera encore plusieurs centaines de collègues à nommer lors du 2^e mouvement à Titre Provisoire (courant juin) et du 3^e mouvement à TP début juillet...

Priorités médicales et/ou sociales : Attention date limite de dépôt des demandes 31 mars 2007. Pensez à nous adresser un double de vos demandes. Soit par mail à sden1d06@free.fr, soit par courrier postal à Sden-Cgt Educ'Action Elu-e-s 1^{er} degré, 4, place St-François, 06300 Nice.

Accusés de réception : Ils devraient vous parvenir à compter du 19 mars. Il faut les corriger éventuellement, et les retourner signés immédiatement à l'I.A. Vous pouvez barrer des vœux mais ni en rajouter ni en modifier l'ordre. Vérifiez votre barème si quelque chose semble ne pas "coller" dans ce dernier, signalez-le sur l'accusé de réception. Pensez à vous adresser un double de cet accusé de réception (surtout si vous avez modifié quoi que ce soit dessus). Soit par mail à sden1d06@free.fr, soit par courrier postal à Sden-Cgt Educ'Action Elu-e-s 1^{er} degré, 4, place St-François, 06300 Nice.

Les élu-e-s du personnel de la Cgt Educ'Action resteront à votre disposition pour toutes les autres phases du mouvement.

Leila SAIMi, Yvon GUESNIER,
Eve NOAILLY

Elu-e-s du personnel en CAPD pour la Cgt-Educ'Action

Formation... L'année de Pe2 à l'IUFM, la politique de l'autruche ?

Revenus de notre premier stage massé, nous avons commencé par un cours "d'analyse de pratique" à l'IUFM. 3 heures de cours où il n'est malheureusement question, ni de nos cruelles lacunes en matière d'apprentissage de la lecture, ni de notre ignorance en ce qui concerne le rythme, la psychologie de l'enfant, les moyens à mobiliser pour faire face à des enfants en difficulté. Envoyés ici et là comme des jeunes soldats en première ligne, sans formation sur nos responsabilités, sur l'emploi du temps précis à mettre en place au CP, sur la différenciation, nous ne faisons ici que parler de sujets aussi abstraits qu'inutiles.

A croire que l'on souhaite nous occuper pour que nous évitions de trop penser à ce qu'il faudrait changer dans le système éducatif. Passer nos journées de formation à survoler pour ne pas creuser, à faire les bilans pour ne pas s'interroger, à parler pour ne pas se questionner. Nos journées de stages filés, massés, à essayer de comprendre ce que l'on ne nous a pas dit.

Pourquoi nous former si l'on doit apprendre sur le tas ? Pourquoi ces cours de français si l'on ne sait comment s'y prendre pour enseigner la lecture ? Pourquoi l'IUFM, la théorie applicable dans l'école idéale, lorsqu'on nous envoie en ZEP à la découverte totale et cruelle du réel ?

Ma formation, je la rêverais ouverte sur la réalité du terrain, théorique lorsqu'il s'agit d'ouvrir la porte sur une réflexion fondée à la fois sur les réalités scolaires et sociales, pratique pour nous préparer à faire face, à assumer, à connaître, à être au fait des choses, même si elles sont complexes. J'ai envie d'apprendre à apprendre et non d'apprendre à me taire ! J'ai envie de creuser les faits, non de les ignorer ! J'ai envie d'aider TOUS les enfants et pas seulement ceux que l'IUFM me décrit et qui sont au nombre de 7 sur une classe de 23 !

Ce métier ne peut s'apprendre sans considérer les enfants, les situations... Ici nous sommes déconnectés et les connexions sont de fait trop brutales.

EPEP :

Expérience Préjudiciable pour École Publique, sauf pour le... MEDEF !

Le projet de décret mettant en place les structures de l'établissement public d'enseignement primaire (EPEP) aurait dû être réglementairement examiné par le Conseil Supérieur de l'Éducation du 25 janvier et sa commission spécialisée... du 22 janvier ! Cette dernière devait examiner, dans la précipitation et la confusion, le projet de décret organisant l'EPEP.

Personne ne pensait sérieusement qu'il pourrait sortir des modifications profondes à deux jours d'une réunion plénière. Néanmoins, à cette occasion, l'UNSEN CGT a exprimé son désaccord de fond sur le projet et sur la méthode.

Les avis du conseil supérieur ne sont certes que consultatifs mais ses membres ne veulent pas être réduits au rôle de spectateur passif ou de chambre d'enregistrement.

Un peu de considération pour la représentation des personnels n'a jamais nui. Il semblerait même que le dialogue social soit une priorité...

Ce n'est pas les propos lénifiants entendus à cette réunion préparatoire qui nous ont rassurés.

Réversibilité, expérimentation limitée dans le temps et l'espace, évaluation. L'enfer est toujours pavé de bonnes intentions...

Mais aucune réponse de fond sur qui décide de quoi. C'est pourquoi les organisations ont décidé de quitter le

réunion de la commission spécialisée.

A l'issue de ce simulacre de concertation, le boycott de la réunion du 26 a été décidé par la plupart des organisations syndicales (dont l'UNSEN-CGT et la CGT) et par les représentants des parents, des associations péri-scolaires.

La nouvelle séance plénière a été fixée au lundi 5 février avec un ordre du jour maintenu en ce qui concerne l'EPEP. Aussi, dès l'ouverture du CSE, un appel unitaire a renouvelé la demande de retrait et de discussions de fond sur le sujet.

Rien n'y a fait, pas même l'intervention du président des maires de France qui n'était en rien demandeur en la matière !

Aucune réponse aux points défendus par l'UNSEN-CGT sur les risques d'inégalités de traitement en fonction des moyens et de l'orientation politique, l'absence de bilan préalable et de cahier des charges.

Défaut de méthode aussi dans la phase de concertation, élus, parents, personnels n'ayant pas été consultés autour d'une même table. Absence toujours de transparence dans la prise de décision dans la structure de l'EPEP entre des élus décideurs et des personnels exécutants. Qui décide, du conseil d'administration et du conseil pédagogique ou du conseil des maîtres et du conseil d'école ? Quelle intervention de l'Etat en cas de

désaccord ?

La structure de l'EPEP en fait un établissement autonome avec un "super directeur" comme chef d'établissement, supérieur hiérarchique et un élu comme président. Casus belli inévitable dans le premier degré attaché au directeur d'école primus inter patres...

L'EPEP, qualifié de "bidule" par l'association des maires de France est surtout un moyen de "mettre sous tutelle" les écoles pour certains élus qui rêvent de retrouver, comme au XIX^e siècle, le maître d'école recruté par le maire.

Ce projet est idéologique et partisan et avance masqué. Sous couvert d'expérimentation, c'est une stratégie insidieuse de grignotage de la liberté pédagogique et des missions émancipatrices de l'école.

La meilleure preuve ?

Une seule voix s'est prononcée pour : le MEDEF..., 41 contre (dont l'UNSEN CGT) et 4 abstentions.



Travailler autrement... Transformer l'école...

Coopérer, vivre vraiment ensemble... pour travailler autrement dans l'école.

Une société de justice, de fraternité, de liberté a besoin de personnes responsables, autonomes, capables de critiques sur le monde dans lequel elles vivent, pour le faire évoluer et, dans le cadre de l'école, de viser à la réussite et à l'épanouissement de tous les enfants, de toutes

origines sociales et/ou culturelles.

Une évidence !

- Pourtant, comment éduquer des personnes autonomes et responsables alors que leurs éducateurs travaillent eux-mêmes dans un cadre infantilisant ?

- Comment amener les équipes à

prendre en charge le projet et l'organisation de leurs écoles si ceci reste avant tout l'affaire du directeur ?

- Comment parvenir à créer du lien pédagogique entre adultes et enfants des différentes classes dans notre société, urbaine dont le souci est la rationalité économique ?

Le mouvement Freinet a quelques propositions en réponse à ces questions...

Une réponse de simple bon sens, partagée par de nombreux acteurs de l'école, serait de créer partout des structures à taille humaine, cinq classes au maximum... dans un cadre architectural adapté !

Une autre réponse est la coopération au niveau des adultes et des enfants.

La direction collégiale ou la gestion coopérative de la direction, selon la taille des structures, est en effet à même de répondre au malaise actuel de la direction d'école et aussi à même de favoriser par chacun des membres de l'équipe l'organisation de projet d'école : maîtresses et maîtres, autres personnes intervenant dans l'école (personnel municipal, intervenant-e-s extérieurs, parents...).

C'est aussi revendiquer et appliquer une autre conception de l'évaluation des équipes en introduisant les notions de co et auto évaluations... bien loin des inspections actuelles ! Cette coopération entre adultes de l'école implique naturellement une cohérence et une continuité de pratiques sur l'ensemble de l'école afin que les enfants soient eux-mêmes partie prenante dans la vie de celle-ci, notamment par :

- une pratique de la citoyenneté dans une vie coopérative riche (proposi-



tions, choix, projets divers, décisions, bilans, droits et devoirs, conseils d'enfants...)

- une pratique de la communication (en réseaux externes et internes) Ce qui suppose de considérer chaque enfant comme véritable sujet de ses apprentissages, de sa vie sociale, comme un être capable de s'exprimer, communiquer, apprendre par lui-même et grâce aux autres, prendre des responsabilités, s'évaluer, ...

Cela implique aussi d'inscrire réellement dans les règlements intérieurs des écoles les droits des enfants, comme par exemple, la libre circulation à l'intérieur de l'école ... et de le mettre en pratique!

Depuis plusieurs années, une plateforme des équipes Freinet a vu le jour (elle est consultable sur le site de l'ICEM-Pédagogie Freinet : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>) et de nombreux collèges en France travaillent dans leurs écoles en s'y référant.

Le prochain congrès de l'ICEM-Pédagogie Freinet sera l'occasion de faire le bilan de ces pratiques, notamment au travers d'une étude sur plusieurs années menée par un laboratoire de recherche sur un groupe scolaire en REP à Mons en Baroeul (59).

A l'heure où les mouvements pédagogiques et d'éducation sont attaqués, à l'heure où le retour aux méthodes et pratiques réactionnaires est mis en avant, il est encore et toujours possible de penser autrement l'école et d'agir en ce sens...

Jean-Charles HUVER

jc.huver@icem-freinet.org

instituteur en classe de cycle 3 à l'école Toreille de Vence, membre de l'ICEM 06.

Congrès de l'ICEM-Pédagogie Freinet, Paris, du 17 au 20 août 2007 :

"Pédagogie Freinet et éducation du travail, une pédagogie de rupture pour construire l'école populaire".

Pour en savoir plus, prendre contact : reseau06@icem-freinet.org

Circulaire de rentrée 2007 : le testament de De Robien ?

La circulaire de rentrée est le document rituel dans lequel le ministre de l'Éducation nationale définit sa politique pour la prochaine année scolaire. Sur de ne plus être ministre, quelle que soit l'issue des sélections, De Robien nous a livré dans le BO du 18 janvier son testament. Comme il nous l'a montré avec ses réformes "pédagogiques" notre ministre est très respectueux de la tradition. Aussi sa circulaire de rentrée associe-t-elle grandes idées et mesures concrètes. Malheureusement ces dernières ont des conséquences opposées aux généreux objectifs présentés comme objectifs du système éducatif.

Côté face la circulaire affirme que la Nation doit garantir à chaque jeune les moyens de la réussite à laquelle il a droit privilégiant une logique qualitative à une logique purement quantitative..

Mais ces principes se déclinent coté pile par l'application aveugle de la LOLF. Le "pilotage pédagogique" consiste à allouer les moyens en fonction d'objectifs et d'indicateurs comme le ferait toute entreprise recherchant à augmenter sa productivité. Ainsi les EPLE (et demain les EPEP ?) signeront des contrats d'objectifs avec leurs Académies lesquels feront l'objet d'évaluations, entre autre par les ambigus conseils pédagogiques.

C'est également la suppression programmée des ZEP, la sortie de nombreux établissements des réseaux ambition réussite (ou réussite scolaire).

Côté face encore, il est écrit qu'une insertion professionnelle réussie pour tous repose sur une élévation générale du niveau de qualification.

Côté pile c'est la sélection précoce avec le développement de l'apprentissage junior et l'objectif de 10% d'apprentis dans les EPLE à l'horizon 2010.

D'autres belles intentions sont rendues inopérantes par le projet de loi des finances et la diminution importante de



moyens qu'il implique :

• comment "prévoir un cursus adapté aux élèves des filières professionnelles (premières d'adaptation, modules de soutien, parcours individualisés)" quand les DGH sont réduites au strict minimum, voire moins ?

• comment "mettre l'accent sur la dimension éducative du sport, sur le développement des activités des associations sportives" quand les professeurs d'EPS voient leurs heures d'UNSS menacées par le décret "De Robien" ?

L'orientation doit "permettre à chaque élève de développer un projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle" (à quel âge ?). Mais cette "orientation" sera menée en 3ème et en première par les professeurs principaux, si besoin seulement conseillés par un co-psy ! Outre que les professeurs ne sont pas formés à l'orientation, ni psychologues, il n'est pas précisé comment seront rémunérés ces entretiens individuels.

Et pour assurer la sérénité dans nos établissements, la note de vie scolaire est confirmée dans les collèges et introduite dans le DNB (Brevet). Et pour les élèves qui n'auront pas compris, le chef d'établissement informera le maire de la commune qui pourra "mettre en œuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel transmises par l'IA". Sarko n'est pas loin...

La circulaire aborde de nombreux autres points : socle commun, lecture-grammaire-calcul, évaluations CE1 et CM2, PPRE, rénovation de l'enseignement des langues vivantes (priorité est donnée à la compétence à l'oral mais sans moyens pour dédoubler les classes !).

La circulaire intégrale est téléchargeable sur le site de l'URSDEN : http://ursdcngtncie.free.fr/DOCUMENTS/Circulaire_rentrée_2007.pdf

Jean-Pierre QUARTIER

Var

Rencontre interprofessionnelle sur l'accueil de la petite enfance à l'UL-CGT de Draguignan

Le mardi 19 décembre 2006, se sont réunies, à l'Union locale CGT de Draguignan, des ATSEM, des enseignantes de maternelle, pédiatre et puéricultrice de PMI, assistantes maternelles, pour un échange interprofessionnel CGT autour de l'accueil de la petite enfance. Cette rencontre a été rapidement organisée pour mener une réflexion sur l'accueil de la petite enfance car de nombreuses questions se posent face aux attaques ministérielles sur certains statuts : Qu'est-ce qui est mis en danger ? Les prestations de la CAF ? Le plan de développement des modes de garde ? L'assouplissement des critères de sécurité ? La remise en cause de l'école maternelle ? Les contrats aidés AVS/EVS qui amènent à employer des personnels non qualifiés et par la diminution des compétences aboutissent à la baisse de la qualité de l'encadrement ? Un regard global, nous permet de voir se qui se prépare. Mais aussi de réfléchir à une solution idéale pour les enfants et leurs familles.

L'objectif était de :

• Faire l'état des lieux de ce qui existe comme possibilités d'accueil de la petite enfance à partir du vécu professionnel de chacun.

• Analyser les actes actuels du gouvernement au sujet de l'accueil de la petite enfance.

• Etablir une plateforme revendicative CGT pour l'accueil de la petite enfance par la mise en commun des revendications des fédérations CGT, enrichie de l'expérience de tous.

Avec comme perspective de préparer une rencontre entre les usagers (parents) et les professionnels afin de déboucher sur des revendications CGT d'actualité.

Il a été question de défense d'un accueil gratuit pour les familles qui le désirent dans une structure adaptée. Pour le moment, la structure collective adaptée est la crèche. Mais certaines familles dont les mamans ne travaillent pas n'osent pas toujours "laisser" leur enfant en crèche ou jardin d'enfant (structure prévue à cet effet à l'origine) ; alors que l'école est un lieu reconnu culturellement (même si elle est pour l'instant peu adaptée aux enfants de 2 ans). Des expériences de passerelles ont déjà été tentées.

Depuis 2000, il y a davantage de modes de garde. Mais il nous semble important que tous les enfants puissent être accueillis et pas seulement ceux dont les parents travaillent. Solutions ? Baisser les tarifs CAF, un accueil national de la petite enfance ?, responsabilité communale avec des fonctionnaires, systèmes normatifs et contraignant tout en laissant la responsabilité aux communes ? Conserver la différence entre l'école et ses apprentissages et la crèche et son accueil.

D'autre part, le nouveau texte propose des règles plus souples avec moins de qualification ; donc avec de moins bonnes conditions pour les enfants. Les personnels souhaitent être fonctionnaires. D'autre part, la CAF n'interviendra plus dans le financement des structures. Ce décret est applicable en janvier 2007. Les crèches coûtent trop cher. Pour le gouvernement, améliorer l'accueil de la petite enfance veut dire faire plus d'accueil. D'où assouplissement des normes, meilleure maîtrise des financements et de la gestion des budgets des crèches. Alors que peut-on dire des nouvelles conditions qui vont éclore au niveau de la qualité ? Même si on peut reconnaître à ce texte une meilleure reconnaissance des assistantes maternelles et des ATSEM (définition d'un cadre horaire, formation, salaires...)

Un début de méthode pour arriver à des revendications communes quelles que soient les professions se dessine : Il s'agit de partir des besoins des enfants (en plus de celui des familles déjà pas mal pris en compte dans les revendications des fédérations CGT).

Une prochaine rencontre est prévue courant 1^{er} trimestre 2007 pour porter des revendications concrètes pour la CGT et préparer une rencontre avec les usagers.

Sandrine BLONDY

2^e Degré L.P.

Du CTPA du 24/01/07 au boycott des bacs blancs

L'objet principal de ce Comité Technique Paritaire Académique (ainsi que du Comité technique paritaire départemental qui a suivi) était de nous présenter les grandes masses de moyens prévus pour la rentrée 2007.

Une motion réclamant la levée des sanctions prises contre les directeurs et directrices en grève administrative a été votée par les représentants syndicaux (l'administration s'étant abstenue, le recteur refusant de prendre position sur le problème de la direction d'école).

Répondant aux déclarations liminaires de la FSU et de la CGT, le Recteur a dans un premier temps décliné les priorités académiques (diminuer les sorties sans qualification, améliorer le taux de passage de la seconde vers les classes supérieures, améliorer l'orientation, faire progresser le niveau de qualification). Il nous a ensuite ramené à la dure réalité, rappelant que la loi des Finances reflétait le choix de la Nation et qu'il avait pour fonction de mettre en œuvre ce budget.

Deux objectifs sont affirmés par le recteur et le secrétaire général: maintenir le taux d'encadrement et améliorer le taux de rendement des emplois.

La méthode suivie par l'administration repose uniquement sur le calcul (sans doute un premier effet de la réforme De Robien) des moyens en fonction des prévisions d'évolution des effectifs.

De savants calculs (qui s'avèrent faux à chaque rentrée ...) prévoient une baisse de 287 élèves sur 44 635 en lycée, une augmentation de 17 élèves sur 15 511 en LP, une baisse de 202 élèves sur 41 772 pour les collèges du 83 et de 665 élèves 41 615 sur pour les ceux du 06 une baisse

de 189 élèves sur 89 186 dans le primaire 06 et de 274 sur dans le 83.

Se calant sur ces prévisions à court terme, le rectorat justifie les baisses de moyens avec le maintien du H/E dans le secondaire et du P/E dans le premier degré. S'ajoute à cela la suppression d'environ 40% des décharges en anticipation du décret De Robien non publié à la date du CTPA. Cela se traduit concrètement par la suppression de 16 postes dans le premier degré du 06, de 1 216 heures dans les lycées et 256 heures dans les LP.

Tous ces calculs cherchent à masquer une simple réalité : le BOPA (Budget opérationnel de programme académique), enseignement scolaire 2nd degré public alloué à l'Académie par le gouvernement est diminué de 190 Equivalents Temps Plein (96 au titre de la démographie et 94 dus aux suppressions de décharges).

A ces suppressions il convient d'ajouter la diminution des HSE destinées aux remplacements de courte durée (environ 16 000 heures !), la baisse du nombre de stagiaires IUFM et la diminution des moyens consacrés au recrutement des enseignants non titulaires.

Aujourd'hui, les DGH sont arrivées dans les établissements et discutées en commissions permanentes et CA. Nous pouvons malheureusement constater que ces calculs basés sur le taux d'encadrement et non sur les besoins liés aux structures, aux spécificités et projets des établissements permettent à peine d'assurer leur fonctionnement au prix de la suppression d'heures de soutien et d'options de détermination, de dédoublement en

langues vivantes et d'un nombre de suppressions de postes jamais connu dans notre Académie.

Quand la baisse démographique permettrait de légèrement améliorer la situation de notre Académie (une des plus mal dotées de France) le gouvernement choisit d'aggraver encore cette situation.

Pour nos collègues c'est l'écoeurement, le sentiment d'être méprisé par un gouvernement dont le seul objectif est de réduire les dépenses et la révolte qui s'amplifie dans les salles des prof au fur et à mesure que tombent les chiffres. Les AG se multiplient dans les lycées et s'orientent vers diverses formes de protestation :

- ne plus participer aux réunions autres que celles rendues obligatoires par les textes officiels
- débrayages ponctuels et rassemblements médiatisés devant les établissements.
- organisation de journées de la bivalence.
- BOYCOTT DES BACS ET BREVETS BLANCS.

Il est trop tôt pour prévoir jusqu'où ira cette vague de révolte, mais ce qui est sûr c'est qu'elle doit déboucher sur une mobilisation exceptionnelle lors de la prochaine journée nationale qui aura lieu après les vacances. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions obtenir du prochain gouvernement un collectif budgétaire annulant ces suppressions de poste, l'annulation du décret De Robien et l'ouverture de véritables négociations sur nos statuts, nos conditions de travail et nos salaires.

Jean-Pierre QUARTIER

CAPA

de promotion d'échelon

Vendredi 9 février 2007, s'est tenue la CAPA de promotion d'échelons pour les PLP.

Nous avons profité de cette rencontre avec le secrétaire général du rectorat pour lui rappeler nos revendications de la veille sur la destruction des services publics et la baisse du pouvoir d'achat des enseignants.

Pour lui, cette question, n'étant pas du ressort de l'Académie, il n'a pas souhaité répondre.

Pour continuer dans le mécontentement, nous avons abordé le sujet des DGH en baisse partout en insistant sur le fait que le rectorat fait des prévisions d'effectifs élèves bien en-dessous de la réalité et de ce fait le calcul fait par le rectorat ne peut être que faux.



Pour en revenir à la promotion d'échelon elle-même, rappelons que pour être promu, il faut être promuable entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2007, pour cette année. La CAPA se réunit une fois par année scolaire, en février en général, et prononce toutes les promotions d'échelon en même temps. Sauf pour la promotion à l'ancienneté qui est automatique, rappelons que c'est le barème (note administrative + note pédagogique) qui détermine le classement de chacun et donc s'il est promu ou non.

La note administrative est remise à jour chaque année par le chef d'établissement, par contre pour la note pédagogique, c'est l'inspecteur qui la met. Il est donc très important d'être inspecté régulièrement pour pouvoir rester en "compétition" en quelque sorte. Attention, si vous êtes inspecté durant cette année scolaire, votre note pédagogique ne comptera qu'à partir du 1^{er} septembre 2007.

Le nombre de promus au grand choix est égal à 30 % des promouvables au grand choix; pour la promotion au choix, c'est les 5/7 des promouvables au choix de l'année qui détermine le nombre de promus. Ce calcul fait que le barème du dernier promu change chaque année (voir le tableau ci-après pour cette année).

L'audit qui veut décimer l'enseignement professionnel !

Après les attaques contre le statut des certifié-e-s et agrégé-e-s qui permet de récupérer 3000 postes en alourdissant la charge de travail des enseignant-e-s (modification décret de 1950), le gouvernement s'est mis dans la tête d'en faire autant avec les PLP.

La démarche adoptée est strictement la même, on commande un rapport d'audit de "modernisation" sur l'enseignement professionnel, puis ensuite on prend des décisions visiblement préétablies !

Publiées en décembre 2006, les propositions s'inscrivent en droite ligne de la loi Fillon et la LOLF.

Une de ces propositions comme l'individualisation des parcours, qui permet de limiter les sorties sans qualification, est assez séduisante et fait partie des revendications de l'UNSEN. Mais malheureusement celle-ci assujettit au "tout contrôle en cours de formation (CCF)", nous la refusons. L'audit invite par ailleurs à la mixité des parcours entre

formation sous statut scolaire et apprentissage. Il préconise un transfert d'une partie de la formation professionnelle hors éducation nationale. Sous la forme d'une première année sous statut scolaire suivie d'une seconde année en apprentissage. Le rapport insiste également sur la nécessité d'impliquer les PLP dans la recherche de contrats d'apprentissage.

Pour ce qui est de l'autonomie des établissements, ceux-ci se verraient attribuer des moyens en fonction du nombre d'élèves réels et non plus en fonction des structures de formation. Il me semble bien que c'est ce qu'applique aujourd'hui notre rectorat pour l'attribution de nos DHG ! Ce qui serait à coup sûr la mort de certaines formations, mais nous sommes bien ici dans la logique du gouvernement : "gain de productivité et logique comptable".

Les régions qui gèrent déjà les lycées pourraient se voir aussi confier la gestion des professeur-e-s ! Les rappor-

teurs s'appuient ici sur les pratiques de certains pays européens.

Enfin l'annualisation des services "sortie par la porte en 2000" après une mobilisation mémorable des PLP pourrait "rentrer par la fenêtre en 2007". En effet, l'application de cette annualisation permettrait au gouvernement de récupérer en tout, la bagatelle de 7000 à 8500 postes. Mais cette annualisation passerait forcément par un changement de statut des PLP.

Toutes ces mesures, toutes ces décisions, tous ces projets s'inscrivent dans une même logique d'atteinte au service public. Les mots clés sont optimisation, rationalisation, obligation de résultat, efficacité, performance. L'école est considérée comme une entreprise. Dès lors, un seul leitmotiv : baisser les coûts de production.

Nous ne devons pas laisser l'enseignement professionnel disparaître pour des simples raisons comptables. En effet, l'enseigne-

ment pro a toute sa place dans le système éducatif français. Combien de jeunes s'en sont "sorti-e-s" en passant par un BEP, un BAC PRO puis un BTS ! Aujourd'hui, s'attaquer à l'enseignement professionnel, c'est faire des économies aux dépens des jeunes des milieux les plus défavorisés.

Non, en aucun cas nous ne devons laisser ce gouvernement détruire les Lycées Professionnels !

C'est à nous, tous les enseignant-e-s, quel que soit notre niveau d'enseignement : premier degré, second degré, Professeur-e-s des écoles, PLP, certifié-e-s, agrégé-e-s, de défendre l'éducation nationale que nous voulons.

Aussi, c'est tous ensemble que nous devons nous battre contre les attaques multiples de ce gouvernement ; modification décret 50, création des EPEP, statut des directeurs, directrices d'école, IUFM, etc.

Non, ne laissons pas faire ! Agissons sans délais !

BAREME DERNIER PROMU PLP 2006 / 2007

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
5 ^e	73		65.5
6 ^e	75.5	71.5	62.5
7 ^e	77.4	74.5	66.5
8 ^e	81.5	78	69
9 ^e	83.7	80.5	61.7
10 ^e	88	85.4	79.3
11 ^e	90.5	88.5	75

Si vous souhaitez des renseignements, contactez un de nos élus.

Corinne GELEY, élue CAPA PLP

Le mouvement intra approche...

Et comme chaque année son lot de questions : Comment formuler mes vœux pour avoir le poste que je souhaite ? Pourquoi je n'ai jamais satisfaction sur mes vœux ? Je ne comprends rien à la façon de formuler mes vœux...

Il faut bien comprendre qu'une demande de mutation au mouvement intra est une chose très technique. Les commissaires paritaires sont là pour vous aider à ne pas faire d'erreur dans la formulation. Les commissaires paritaires, lorsqu'ils siègent en CAPA, ne peuvent en aucun cas changer la formulation des vœux des uns et des autres même si nous constatons que la formulation est fautive. Nous ne sommes là que pour vérifier l'application des règles, en l'occurrence le respect du barème et l'affectation en fonction de celui-ci.

Il n'y a pas une réponse unique, mais chaque cas entraîne une réponse particulière, donc une manière de faire ses vœux pour optimiser ses chances. La situation de chacun-e fait qu'on ne peut pas formuler ses vœux comme son-sa voisin-ne.

Il faut bien comprendre que pour obtenir un établissement, il faut faire partie du département puis de la commune et enfin on peut participer au mouvement de l'établissement. Mais attention, il faut mettre ses vœux dans un certain ordre.

C'est pourquoi, pour éviter de "pleurer" après le mouvement intra, il est très très important de contacter un-e élu-e Cgt qui vous conseillera au mieux en fonction de votre situation particulière et de vos souhaits de mutation.

Les élus Cgt ne sont pas complètement déchargés de cours mais vous pouvez leur laisser un message ou un courriel. Ils vous répondront le plus vite possible.

Corinne GELEY
04 94 45 23 14
corinne.geley@laposte.net

Contre les violences faites aux femmes, il y a urgence : Exigeons une loi-cadre ensemble

Les violences sexistes frappent quotidiennement des femmes et des jeunes filles de tous les âges et de tous les milieux : injures, coups, harcèlements sexuels, viols, prostitution, meurtres dans la famille, le couple, la sphère publique, le travail.

Aujourd'hui, en France

- Une femme décède tous les trois jours des suites de violence de son compagnon
- 50.000 femmes âgées de 20 à 59 ans subissent un viol chaque année
- moins de 2 % de ces viols aboutissent à une condamnation aux assises
- 10 % des femmes en couple ont subi des violences au sein même de leur couple : une femme sur dix !

Les violences faites aux femmes participent de la domination masculine, dont elles sont l'expression la plus extrême. Loin d'être une affaire privée, ces violences relèvent du domaine public, politique et juridique

C'est ensemble que nous devons nous mobiliser pour que cesse l'inacceptable.

À l'instar de l'Espagne qui s'est dotée d'une "loi organique contre la violence de genre", le Collectif national pour les droits des femmes entend impulser une réflexion sur le caractère systémique de ces violences qui nécessite une prise en compte globale.

Il propose donc un document qui est conçu comme un projet de loi-cadre.

Une telle loi inclut l'ensemble des violences : violences dans la famille et le couple, au travail, dans les lieux publics, violences lesbophobes, prostitution...

Une telle loi organisera l'information, la sensibilisation, la prévention, les sanctions des auteurs, l'accompagnement et la protection des victimes.

Elle complète les lacunes de la législation française actuelle : non-prise en compte des violences psychologiques, définition inopérante du harcèlement sexuel, absence de moyens de prévention des violences sexistes, barrière étanche entre le civil et le pénal ... Elle prévoit des mesures de sensibilisation et d'intervention dans le domaine éducatif. Elle organise le soutien des victimes : aide à la reconnaissance des droits, assistance juridique gratuite, protection sociale, soutien économique

que ces violences perdureront. Nous soutenons le projet de Loi Cadre et nous nous mobiliserons pour l'obtenir.

Le 8 mars, Journée Internationale des Femmes, Le Collectif pour les Droits des Femmes 06, constitué de nombreuses organisations associatives, syndicales (dont la CGT) et politiques, organise deux initiatives :

- 18 h 15 : un rassemblement contre les violences faites aux femmes, place du Palais de Justice à Nice



L'adoption de telle loi démontrerait une réelle volonté politique de l'État de lutter contre les violences faites aux femmes.

La CGT Educ'action se bat pour l'égalité entre hommes et femmes. Cette égalité n'existera pas tant

- 19 h 30 : un débat "violences faites aux femmes, il y a urgence : exigeons une loi cadre", Bourse du travail CGT, place Saint-François, à Nice.

Florence CIARAVOLA,
Odile PERRIOLAT

A Paris, le 24 mars 2007, aura lieu, à l'initiative, notamment, du Collectif national pour les droits des femmes, de la Fédération nationale solidarité femmes et du Mouvement français pour le Planning familial, une manifestation nationale sur les violences faites aux femmes.

Cette manifestation portera sur trois exigences :

- la défense de la présidente et de la directrice de l'association Sedire de Dunkerque qui sont poursuivies pour soustraction "d'un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale", après avoir mis en sécurité une femme, mère de 3 enfants, victime de violences graves. Cette attaque risque de mettre en péril toutes les structures de solidarité mises en place par le mouvement féministe.

- la prise en compte réelle de la proposition de loi-cadre contre les violences à l'encontre des femmes, élaborée par le Collectif national pour les droits des femmes qui vise, à l'instar de la loi espagnole, à intégrer dans un même texte les aspects préventifs, d'information, de solidarité, judiciaires, financiers, de prévention de la récidive... qui sont à l'heure actuelle absents de la législation.

-la nécessité d'un ministère d'Etat à l'égalité femmes/hommes disposant de réels pouvoirs transversaux dans l'ensemble des ministères. Celui-ci sera doté des moyens correspondants.

Dans le contexte actuel, cette manifestation revêt une importance particulière. Si nous sommes déterminé-e-s et nombreuses-eux, nous pouvons faire opérer à la société un saut qualitatif quant à la prise en compte des violences à l'encontre des femmes en France pour faire avancer l'égalité.

Brèves

Tourisme et Loisirs 06

La carte Loisirs permet d'accéder à des activités de loisirs, de bénéficier de nombreux prestataires sur tout le territoire national : musées, parc et espaces de loisirs, remontées mécaniques, etc...

Elle inclut une assurance.

Adhésion familiale : 27€ Adhésion individuelle : 17€

Contremarques :

Auron-Isola :

Adulte : 21,50€ au lieu de 27€

Enfant : 13,50€ au lieu de 19,30€

Valberg :

Adulte : 20,80€ au lieu de 25,80€

Enfant : 13,80€ au lieu de 18,80€

Jusqu'à 40% de réduction sur les forfaits ski dans plus de 150 stations.

Tourisme et Loisirs

4 pl St François, 06300 Nice

tél : 04 93 53 06 77 fax : 04 93 13 84 04

mail : tourismeloisirs06@yahoo.fr

Permanences : lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Prévention de la délinquance, un texte inacceptable !

Personne n'est à l'abri d'une difficulté sociale, matérielle ou éducative avec ses enfants, nous sommes toutes et tous susceptibles de faire partie un jour des populations visées par ce projet de loi liberticide !

Le texte prétend prévenir la délinquance sans s'attaquer aux causes sociales susceptibles de la provoquer : emploi, logement, salaires, scolarité, etc. A persévérer dans l'amalgame entre incivilités, petite délinquance, et grand banditisme et criminalité, il instaure le tout répressif et sécuritaire, dans la vie privée comme dans le travail, et rejette l'entière responsabilité sur les malades, les délinquants, les familles les plus pauvres... avec :

- un amalgame entre maladie mentale et délinquance est un véritable affront pour les malades, leurs familles et l'ensemble de la communauté psychiatrique.

- le secret professionnel, obligation légale, qui protège les citoyens dans leurs libertés individuelles et les professionnels dans leur sécurité et leur intégrité levé au profit du maire est instaurer une confusion entre rôle des élus et institutions sociales. Sur les lieux de travail, gendarmerie et police pourront y intervenir, sur simple dénonciation, pour des contrôles répressifs. Le texte s'attaque aux libertés syndicales car est menacé de prison tout salarié qui oserait lors de conflit collectif bloquer un train, un tram ou un bus...

Le projet de budget 2007 est dans cette logique sécuritaire en se caractérisant par une forte pression sur les dépenses économiquement et socialement utiles et par la programmation de la suppression de milliers d'emplois dans les services publics, y compris la justice ! Le gouvernement ment aux victimes de délinquance qui pensent trouver justice et réparation avec ce texte.

De nombreuses associations, organisations syndicales, réunies dans un Collectif national unitaire (C.G.T., Sud, FSU, Ligue des droits de l'homme, Syndicat national des médecins de PMI, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France, Union syndicale de la psychiatrie, Syndicat national des psychologues, CNT, A.C. !, Collectif des étudiants en travail social), de nombreuses personnalités, des professionnels de santé, travailleurs sociaux, enseignants, chercheurs, magistrats dénoncent depuis plusieurs mois ce texte qui porte gravement atteinte aux libertés.

Il faut une véritable conception progressiste de la prévention et de la sécurité dans la cité et le travail.

• Dans la cité au plus près des réalités humaines, par un développement des services publics, d'habitat social non "ghettoisé", d'éducation, de soins, de services sociaux, de sports, de loisirs et de culture.

• Dans le travail par l'abandon des contrats de travail précaires, une sécurité sociale professionnelle, une protection sociale de haut niveau.

Partie prenante du Collectif national unitaire, la Cgt a appelé à participer aux initiatives revendicatives et aux actions décidées collectivement, lors de la semaine du 22 au 27 janvier 2007 avec un temps fort le 23 janvier, dans les établissements, les localités, les départements, les régions ; a manifesté le Mercredi 14 février à Toulon.

N'hésitez pas à contacter le collectif varois de lutte contre la discrimination sociale (pour la CGT : DCORNAILLE@cg83.fr)

Plus d'infos : www.abri.org/antidelation/

Le texte "Prévention de la délinquance" a été voté en 1^{re} lecture le 21 septembre par la majorité sénatoriale qui a largement exaucé les vœux du gouvernement. Le Sénat a voté le texte en deuxième lecture ? Le mercredi 14 février 2007 les députés votent le projet de loi.



Alerte !

La Mutuelle générale de l'Education nationale est en danger...

L'emploi et le service sont menacés.

L'employeur MGEN ne souhaite pas attendre les départs naturels en retraite des salariés...

Elle s'attaque à la masse salariale et décide de restructurer l'organisme.

Les sections départementales (centres de service) vont être réduites à l'accueil.

Le traitement des dossiers sera centralisé sur 8 centres de production, les appels téléphoniques étant déjà pris en charge par 4 plateformes.

Conséquences pour les mutualistes

Le service de proximité sera réduit au minimum, essentiellement sur des renseignements de premier niveau.

Un service rendu aux mutualistes éclaté en différents lieux... que deviendra alors le service de proximité qui devrait être rendu à l'adhérent... ?

Conséquences pour le personnel, 800 à 900 salariés sur 9 000 que comprend le groupe, vont être contraints à la mobilité géographique.

En cas de refus, ces salariés seront certainement licenciés...

L'employeur MGEN a annoncé aux organisations syndicales qu'il voulait boucler le dossier le plus rapidement possible, c'est inacceptable.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de vos correspondants mutualistes, membres des comités de section, membres du conseil d'administration pour exiger :

- d'être informés en tant qu'adhérent de la MGEN,
- qu'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences soit appliquée,
- de véritables négociations avec un calendrier qui s'étale dans le temps sans brûler les étapes.

8 février... Une grève et des manifestations massives... Et un gourverne... ment !



La grève du 8 février, qui ne concernait que les trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Santé), portait sur les salaires et l'emploi.

Ces deux sujets sont bien au cœur des préoccupations des fonctionnaires, la baisse du pouvoir d'achat depuis cinq ans dépasse les 5%, pour les personnels enseignants elle est de plus de 20% en vingt ans, les pertes d'emplois qui se font au détriment de la qualité du service public représentent en quelques

années plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Cette grève a été un succès... Alors que le taux de grévistes dépassait les 50% chez les personnels enseignants, alors que plusieurs dizaines de milliers de manifestant-e-s sont descendu-e-s dans la rue, le gouvernement, via ses ministères et des médias dévoués, a osé dire que le pourcentage de grévistes était extrêmement faible... Qu'il ne s'y trompe pas, il peut toujours tricher, mentir, oser donner des chiffres ridiculement bas (pour le 1^{er} degré 06, le rectorat a osé annoncer 23% de grévistes, alors que la réalité se situait entre 60% (et 66%), le mécontentement est profond, le mépris affiché par ce pouvoir pour celles et ceux qui chaque jour font fonctionner des services publics dans des conditions de plus en plus difficiles, provoque colère et ressentiment.

Sur ces deux thèmes, salaires et emploi, quel que soit le résultat des prochaines élections, nous mènerons le combat pour que les salarié-e-s des fonctions publiques voient leur pouvoir d'achat rétabli, pour que les services publics puissent fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Yvon GUESNIER

Vidéo-surveillance dans les établissements scolaires (EPL)

Il semblerait qu'une offensive soit menée pour remplacer les personnels de surveillance manquant dans les établissements par de nombreuses caméras de surveillance ! Il est bien connu qu'une caméra s'interposera entre deux élèves en train de se disputer avant qu'ils n'en viennent aux mains ! Ou empêchera un élève de faire un acte de dégradation ! Rappelons que les caméras n'ont aucun rôle préventif, elles ne visent qu'à rassurer à bon compte et éventuellement à sanctionner en imaginant que ce ne seront pas les premières à être dégradées ou qu'un élève sera assez idiot pour s'y faire "tirer le portrait" alors qu'il lui suffira de mettre sa casquette. Par contre ce sont des crédits très importants qui sont en jeu, crédits qui trouveraient sans problème des utilisations plus constructives.

Pour s'y opposer, deux possibilités :

Bien connaître les lois qui limitent et contraignent l'utilisation de la vidéo-surveillance dans les établissements scolaires et les expliquer au chef d'établissement, en particulier il lui sera impossible de s'en servir pour "surveiller" les personnels (voir plus loin). En général, il perdra rapidement tout intérêt pour le système ! (expérience vécue).

S'il s'obstine, ces caméras ayant un coût, il faut les acheter et établir trois devis différents, et il devra y avoir un vote au CA où nous pouvons bloquer l'achat en expliquant de la même manière l'intérêt restreint du système à l'ensemble de la communauté éducative.

Les lois :

La loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 admet et encadre, pour un impératif de sécurité, l'installation de dispositifs de vidéo-surveillance sur la voie publique et dans les lieux ou établissements ouverts au public. L'installation de tels dispositifs est subordonnée à une autorisation du préfet, prise après avis d'une commission départementale, présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire. Les systèmes de vidéo-surveillance installés aux abords des établissements scolaires, sur la voie publique relèvent donc de la procédure prévue par la loi de 1995.

En revanche, l'implantation de dispositifs de vidéo-surveillance dans des lieux qualifiés juridiquement de "privés", tels que les établissements scolaires, relève des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 (consolidée le 24 janvier 2006) qui est la loi dite "Informatique et Liberté" dès lors qu'ils permettent une conservation sous forme numérique des images. Il s'agit en effet dans ce cas d'un traitement automatisé d'informations nominatives et toutes les dispositions de la loi Informatique et Libertés doivent être respectées (finalités déterminées et légitimes, durée de conservation limitée, sécurité des traitements, information des personnes sur leurs droits, déclaration à la CNIL).

Les conséquences :

Si dans votre établissement, il est question d'installer un système de vidéo-surveillance permettant d'enregistrer les images (et depuis 2004 que celles-ci soient numériques ou analogiques et sur quelque support que ce soit), il faut alors distinguer deux cas :

Le système visionne la voie publique et dépend alors de la loi de 1995 et ne peut être installé que pour "la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens".

Les contraintes sont les suivantes :

Une demande d'autorisation préalable à l'installation doit être déposée à la préfecture du lieu d'implantation, sous forme d'un dossier très complet (voir détail article premier de la loi du 21 janvier 1995 décret n° 96-926 du 17 octobre 1996).

L'implantation doit être réalisée de telle sorte que ces dispositifs ne visualisent pas les images de l'intérieur des immeubles d'habitation ni celles de leurs entrées.

Le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéosurveillance et de l'autorité ou de la personne responsable.

Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements doivent être détruits dans un délai maximum fixé par l'autorité et qui ne peut excéder un mois.

Les caméras enregistreuses sont à l'intérieur de l'établissement.

Les enregistrements sont alors considérés comme un fichier d'information relevant de la CNIL et sont soumis à son approbation. (dossier à monter) mais :

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

(article 38 de la loi Informatique et Liberté)

Autrement dit, toutes les personnes risquant d'être filmées

(élèves, personnels...) doivent donner leur autorisation pour être filmées et enregistrées car il n'y a aucune obligation légale à faire ce type d'enregistrement même pour des raisons de sécurité. Il est donc facile de rendre inemployable le système d'enregistrement.



Cécile LAUBLET

Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M.
Sden-Cgt-Educ'Action - 4, place Saint-François - 06300 Nice - Tél : 09.53.68.08.50

Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN
Tél. : 04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes
E-mail: cgteducaction06@wanadoo.fr

1^{er} degré 06 :

Yvon GUESNIER
Tél. 06.63.57.64.72
E-mail : sden1d06@free.fr
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2^e degré 06 :

E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :

Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Répondeur : 09.53.68.08.50
E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Corinne GELEY
Tél./fax : 04.94.45.23.14
725, Chemin des Vernedes
17, Clairières des Vernedes
83480 Puget
corinne.geley@laposte.net
1^{er} degré 83 : Sandrine BLONDY
Tél. : 06 11 77 62 69
E-mail : sden.cgt.ld.var@free.fr

Trésorière du Var : Dominique MOTAY
115, rue Vincent-Truc - 83220 Le Pradet
Tel. 04.94.14.02.94
Mail : domi.motay@tele2.fr

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat
Adhérez !

Bulletin d'adhésion (1) de réactualisation (1)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne :
<http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html>

Bulletin à retourner :

- pour le 06 : Sden-CGT Educ'Action - pour le 83 : Dominique Motay
4 pl. St-François 115 rue Vincent Truc
06300 Nice 83220 Le Pradet

NOM (Mme/Mlle/M) Prénom : Né-e le :

Adresse personnelle :

..... Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : E-mail :

Etablissement : Zep : oui - non

Corps (plp, pe, inscrit, certifié) : Echelon : Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) :

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : Retraite (1)

Temps partiel : quotité % ou /18° ou /27°

Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique (1), je joins un RIB.

Montant de la cotisation :

Je règle ma cotisation 2007 par un ou plusieurs chèques.

Date et signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts :

le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de 1% du salaire net.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le montant de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Instituteur-trice				13,90 €	14,30 €	14,50 €	14,90 €	15,60 €	16,40 €	17,50 €	19,20 €
Certifié-e, PE, PLP, P.EPS, CPE	11,00 €	11,00 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,40 €	18,40 €	19,80 €	21,10 €	22,80 €	24,50 €
Idem : hors classe	18,40 €	20,90 €	22,40 €	23,90 €	25,90 €	27,60 €	29,20 €				
Agrégé-e	14,10 €	16,30 €	17,80 €	19,30 €	20,60 €	22,10 €	23,60 €	25,40 €	27,30 €	29,20 €	30,60 €

MI-SE : cotisation mensuelle	11.00€
Stagiaires IUFM : cotisation mensuelle	11.00€
Aides-éduc./assistant d'éduc. : cotis. mensuelle	7.80€
Contractuel : 1% du salaire net mensuel	
Etudiant : cotisation annuelle	23.00€
Vacataires : cotisation mensuelle	6.20€
EVS : cotisation mensuelle	3.90€

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur 1% du salaire net ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail

Si vous optez pour le prélèvement automatique, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à « Vie Nouvelle »